

**RÈGLEMENT NO RV22-5491**

**AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que lors d'une assemblée tenue le 23 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV22-5491 dont l'objet est d'amender le règlement de permis et certificats no 4303 dans le but :

- de modifier les conditions d'émission des permis de construction à l'intérieur de la zone H-1152 afin de permettre aux terrains adjacents à la 132<sup>e</sup> Avenue le raccord aux services d'aqueduc et d'égouts situés à moins de 100 mètres.

La zone d'habitation H-1152, à l'intérieur de laquelle se trouvent les terrains visés, est située approximativement entre l'avenue du Vigneron et la 132<sup>e</sup> Avenue, le boulevard Mercure et la rue du Pinot.

**QUE** le règlement no RV22-5491 entre en vigueur et a force de loi en date du **22 février 2023**, soit à la date de publication du présent avis.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 3 mars 2023.

Me Mélanie Ouellet  
GREFFIÈRE